

Décision

Générale

colonial

Décision n° 878 28/09/1940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date de publication
28 septembre 1940

Date du numéro
30 septembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Les sous-officiers dont les noms suivent sont placés dans la position hors cadres et mis à la disposition du commandant de la milice indigène, pour compter du 1er octobre 1940 : — adjudant Tricoire, du R. T. S., en remplacement de l'adjudant Petit, rapatriable; — adjudant Jeannet, du R. T. S., en complément d'effectif; — sergent Thiébeau, du R. T. S., en remplacement du sergent-chef Thaly, rapatriable; — sergent Costeau, du R. T. S., en remplacement du sergent-chef Rey, rapatriable; — sergent Natali, du R. T. S., en remplacement du sergent-chef Cysique, rapatriable; — sergent Vincent, du R. T. S., en remplacement du sergent Guillou, rapatriable; — sergent Fauquet, du R. T. S., en remplacement du sergent-chef Rivière, rapatriable; — sergent Giscard, du B. M. n° 4, en remplacement du sergent Dupuis, rapatriable; — sergent Courte, du R. T. S., en complément d'effectif; — sergent Carbonnel, du B. M. n° 1, en complément d'effectif.